

Election des Représentants des Salariés au Conseil de Discipline National : plus que quelques jours pour voter !

Nous vous rappelons les 2 enjeux de cette élection :

- **Elire les collègues** qui défendront les salarié(e)s encourant une sanction grave (*licenciement ou rétrogradation*), l'employeur devant argumenter sur les motivations de cette sanction devant une instance de 6 personnes : le Conseil de Discipline National.
Les candidats présents sur la Liste CFDT sont en quasi-totalité Conseillers Prud'homiaux ou Conseillers du Salarié. C'est un gage de professionnalisme et de compétence.
- **Déterminer l'audience de la CFDT** au sein de la Commission Paritaire Nationale, là où se négocient votre contrat de travail, votre salaire, votre devenir.

Le scrutin est ouvert jusqu'au jeudi 23 juin à 15 heures. Munissez-vous de vos codes, **et prenez les 30 secondes nécessaires pour voter pour la liste CFDT, 1^{ère} Organisation Syndicale de BPCE.**

Si vous ne les avez pas conservés, appelez le 0800.005.759.

Intéressement 2011/2012/2013

Les négociations sont en cours pour arriver à un accord qui doit être signé au plus tard le 30 juin.

Les discussions avec la Direction sont d'une manière générale âpres sur ce sujet très technique et ô combien important pour le pouvoir d'achat des salariés.

Vous pouvez compter sur la délégation syndicale CFDT, qui a eu la capacité, avec les 5 autres Organisations Syndicales signataires de l'accord 2008/2009/2010 (*CFTC, CGC, CGT, FO, SU Unsa*), **de conclure un bon accord qui a déclenché les 3 années.**

Un nouvel obstacle va cependant se dresser, nous en avons récemment parlé. Les salariés présents avant 2003 ont eu leur seul Salaire de Base (*hors PF, PDE et Prime de Vacances*) pris en compte pour le calcul de la **part proportionnelle** de leur intéressement 2010.

Cette opportuniste manœuvre de la Direction découlant de la modification des bulletins de salaire depuis le 01/01/10 fait perdre jusqu'à plusieurs centaines d'euros aux 70% des salariés concernés. (*Et non pas quelques dizaines d'euros comme certains essaient de vous le faire croire...*).

Mais le plus simple et le plus parlant est de faire le calcul vous-même.

Regardez vos bulletins d'intéressement CELDA de 2009 et de 2010. Vous constaterez que vos PF, PDE et Prime de Vacances ne sont pas incluses dans l'assiette de calcul **de la part proportionnelle au Salaire de Base pour 2010.** **Réintégrez ces primes, et faites vos comptes.**

Il faudra tenter de trouver une solution à cet obstacle **pour éviter que ce manque à gagner ne perdure les 3 prochaines années... Sinon, bonjour les dégâts !...**

Le paradoxe de cette situation est que, *compte tenu du fait que l'enveloppe globale d'intéressement reste la même*, c'est la répartition qui a été modifiée, avec des conséquences... **étonnantes !**

Le nouveau modèle mathématique appliqué, puisqu'il se réfère au SALAIRE DE BASE, profite donc logiquement et pour l'essentiel **aux salariés ayant un très un gros Salaire de Base**, mais par contre que d'une manière très marginale et diluée aux jeunes salarié(e)s, ceux-ci étant notoirement sous-payés. **Salarié(e)s qui ont toute l'attention de la CFDT** qui se bat (*malheureusement un peu seule*), pour que les négociations sur **les Structures de Rémunération et l'Evolution de Carrière** avancent.

C'est là où se trouve la solution : qu'ils bénéficient enfin d'un Salaire de Base décent !!!

(la suite au dos par le rappel d'un tract national CFDT de fin 2010).

La CFDT, **force de propositions**, revendique clairement sa différence par rapport à certains, en privilégiant la négociation aux actions juridiques de masse actuelles qui



ont pour conséquences **de plomber les négociations et d'hypothéquer gravement l'évolution salariale de l'ensemble des salariés, notamment celle des plus jeunes,**

particulièrement concernés.

Mais il serait temps que la Direction de BPCE joue le jeu !...

St Etienne le 16 juin 2011